

18 mews

Assemblée Générale Extraordinaire
Procès-verbal de délibération du 1^{er} juin 2026

L'an Deux Mil Vingt-Six, le 1^{er} juin à onze heures trente minutes,

Alice MALLEJAC, demeurant 63 rue Montcalm, 75018 Paris, associé unique de la société 18 MEWS,

ci-après nommé « Associé unique »

a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant:

- Changement du siège social

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique décide de transférer le siège de la société du 18 rue Clairaut, 75017 Paris, au 63 rue Montcalm, 75018 Paris à compter du 1^{er} juin 2026.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Le siège social est situé : 63 rue Montcalm, 75018 Paris

Le reste de l'article restant inchangé.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée ce jour à 11h45.

Alice Malléjac

